

# Rapport de présentation synthétique des budgets primitifs 2025 de la Ville de Dreux

25/03/2025



Budget Principal  
Budget primitif 2025



Faisant suite au projet de loi spéciale adopté le 18 décembre 2024, conservant les crédits budgétaires de l'année 2024 pour 2025, **la loi de finances pour 2025 a finalement pu être promulguée le 14 février 2025**, le projet de budget reprenant le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

L'instauration d'un fonds de réserve prévu dans le projet initial de loi de finances pour 2025, dont le prélèvement représentait 3 milliards d'euros pour les collectivités, a été remplacé par un **mécanisme de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »**, abaissant la contribution des territoires au redressement des comptes publics à **1 milliard d'euros**. Le montant spécifiquement fléché sur les communes étant de **250 M€**.

Pour ce prélèvement les collectivités seront classées selon un indice synthétique, en fonction de leur potentiel financier / fiscal (75%) et de leur revenu imposable par habitant (25%). **Les communes de plus de 10 000 habitants, classées dans les 250 premières pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ne seront pas prélevées**. Dreux se situant à la 70<sup>ème</sup> place en 2024, la Ville ne devrait pas être concernée par ce prélèvement.

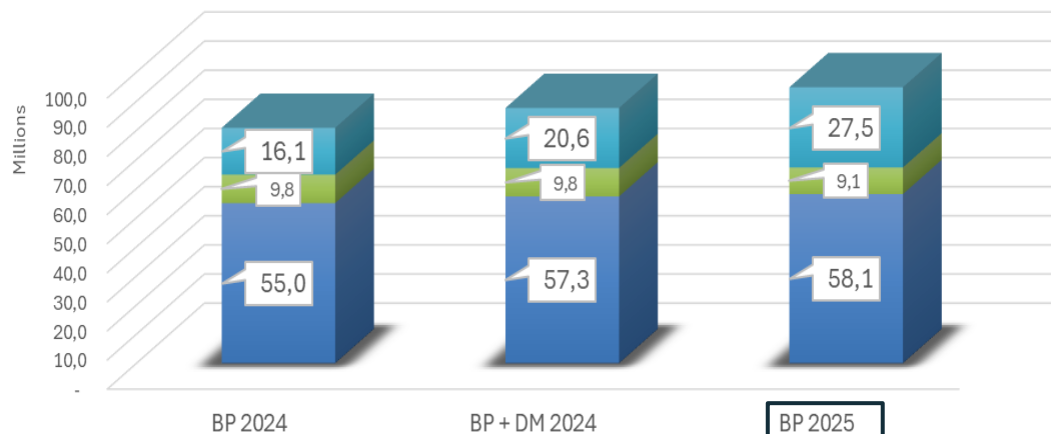
La LFI 2025 renonce également à la **modulation du taux de FCTVA, lequel devait passer 16,404% à 14,850%**.

La LFSS prévoit l'**augmentation de 3 points** (et non plus de 4 points) **du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL en 2025**. Est toujours envisagé une hausse similaire pour les exercices suivants, de 2026 et 2028, soit 12 points d'augmentation au total (répartis sur 4 ans et non plus sur 3).

En ce qui concerne la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, la loi de finances initiale pour 2025 prévoit un **abondement de 150 M€** financé par une **diminution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**. A l'intérieur de la DGF, est prévu un **accroissement minimal pour les enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU : +140 M€)**, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR : +150 M€) et de la Dotation d'Intercommunalité (DI : +90 M€). La hausse de ces enveloppes étant financée par un écrêtement de la Dotation Forfaitaire.

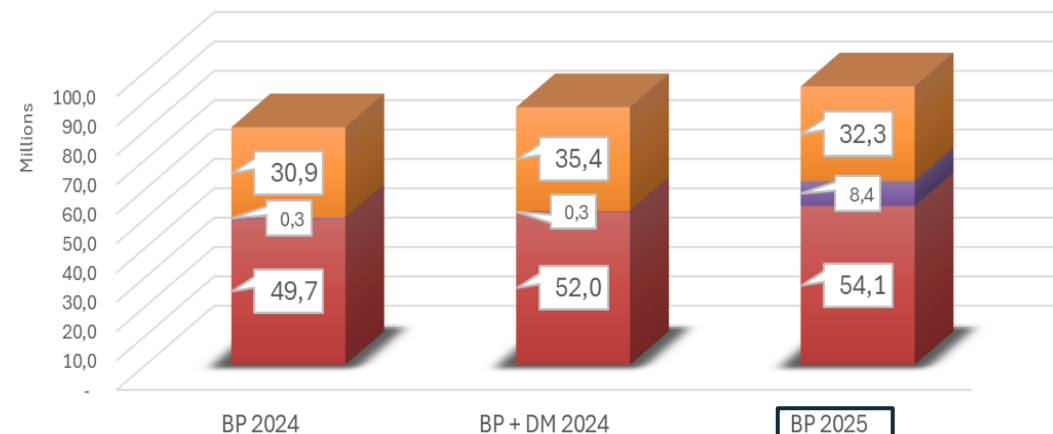
# Equilibre financier global du budget primitif

Montant des recettes réelles budgétées (en M€)



- Recettes réelles de fonctionnement
- Reprise des résultats de fonctionnement N-1
- Recettes réelles d'investissement (hors 1068)

Montant des dépenses réelles budgétées (en M€)



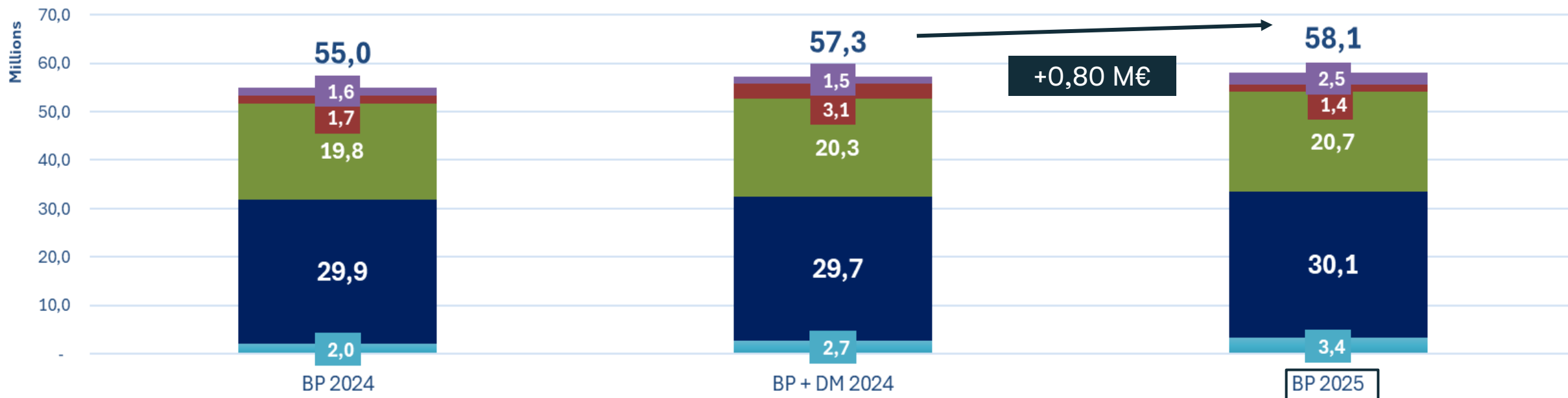
- Dépenses réelles de fonctionnement
- Reprise des résultats d'investissement N-1
- Dépenses réelles d'investissement

## Le budget primitif 2025 s'axe autour de deux problématiques de financement :

- Tout d'abord la question du financement de la **caisse des écoles** en fonctionnement (détails en page 6) dont l'intégration est bien évidemment compensée par les recettes de restauration scolaire correspondantes. Enfin, une baisse importante de la subvention de la ville qui doit toutefois faire face à une hausse importante (+0,5 M€) du coût du marché de restauration.
- Le **programme d'investissement 2025** (détails en pages 10 et 11) qui s'établit à 28,3 M€ pour les dépenses d'équipement et qui sera financé par un recours à l'emprunt à hauteur de 15,7 M€ (soit environ 56% du financement de ce programme d'investissement).

# Les prévisions de recettes de fonctionnement (1)

Détail des recettes réelles de fonctionnement budgétées (en M€)



- Produits des services et du domaine (70)
- Impôts et taxes (73)
- Dotations et participations (74)
- Autres produits de gestion courante (75)
- Autres recettes réelles

**S'ajoute à ces recettes réelles de fonctionnement 2025 :**

+ 0,035 M€ de recettes d'ordre en provenance de la section d'investissement

+ 9,15 M€ d'excédent N-1 dont l'essentiel (7,99 M€) couvrira le déficit N-1 de la section d'investissement

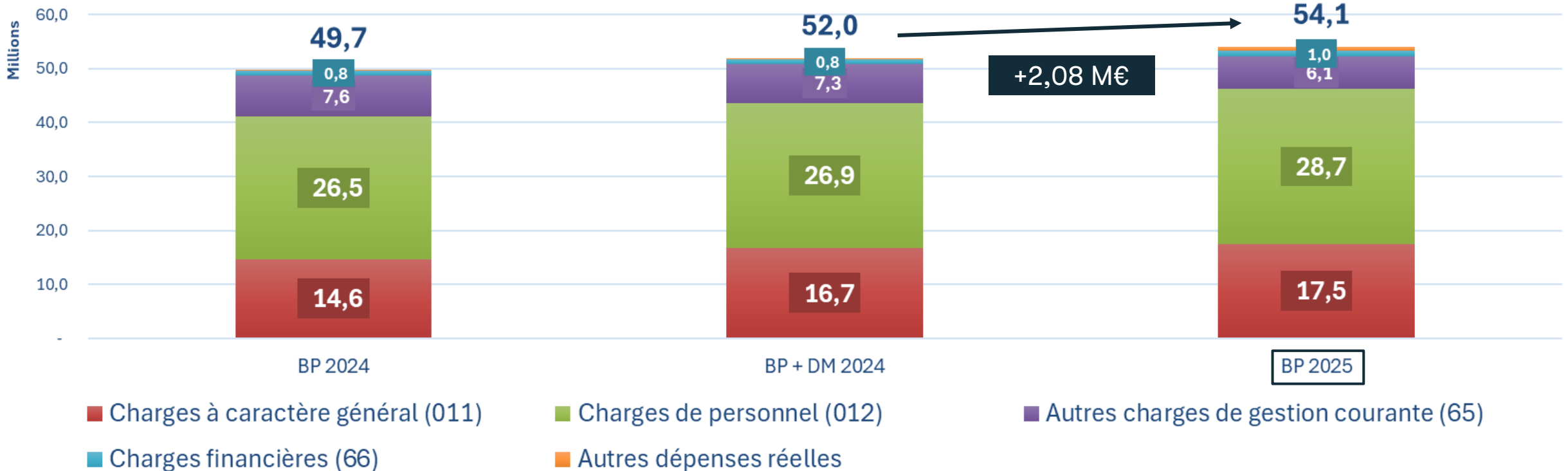
# Les prévisions de recettes de fonctionnement (2)

Une certaine prudence dans les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2025 conduit à une augmentation de 0,80 M€ de celles-ci par rapport au BP 2024 (+ DM). Les principales évolutions sont :

- ❑ La hausse des produits des services et du domaine qui est attribuable à la fois à une année complète sur la patinoire (+0,2 M€) et sur les recettes de la restauration scolaire (+0,6 M€). Cependant cette hausse est réduite par la diminution des droits de stationnement (-0,1 M€) ainsi que par la diminution du produit 2024 (154 K€) issue de la refacturation de la taxe foncière à l'agglomération.
- ❑ La croissance des produits fiscaux (+0,5 M€) imputable à la revalorisation des valeurs locatives et à la dynamique proprement locale des bases fiscales.
- ❑ Des prévisions dégradées par rapport à l'année dernière sur les droits de mutation à titre onéreux et sur la taxe sur la consommation finale d'électricité, lesquelles nous font perdre environ 0,1 M€ sur les autres produits fiscaux.
- ❑ Une hausse de la dotation de solidarité urbaine estimée à hauteur de 0,5 M€.
- ❑ Les autres dotations qui comprennent les dotations CAF et Politique de la Ville diminuent quant à elles de 0,1 M€.
- ❑ L'évolution principale sur ce budget se trouve sur le chapitre 75 avec environ -1,7 M€ (ce qui freine considérablement la hausse des recettes). La raison en est principalement le niveau très élevé des apurements de l'année dernière (rajoutés dans les DM) ainsi que l'avoir de 1,0 M€ versé par DALKIA qui ne sera que de 150 K€ en 2025. Se rajoutent par rapport à l'exercice précédent 280 K€ de recettes liées aux CEE (Certificats d'économie d'énergie).
- ❑ La diminution également de 0,15 M€ sur les atténuations de charges.
- ❑ Enfin la hausse de 1,2 M€ sur les produits financiers avec la récupération d'un produit d'un montant équivalent auprès de la SEMCD.

# Les prévisions de dépenses de fonctionnement (1)

Détail des dépenses réelles de fonctionnement budgétées (en M€)



S'ajoute à ces dépenses réelles de fonctionnement 2025 :

+ 3,66 M€ de dépenses d'ordre versées en section d'investissement

+1,55 M€ de virement à la section d'investissement du résultat excédentaire N de la section de fonctionnement

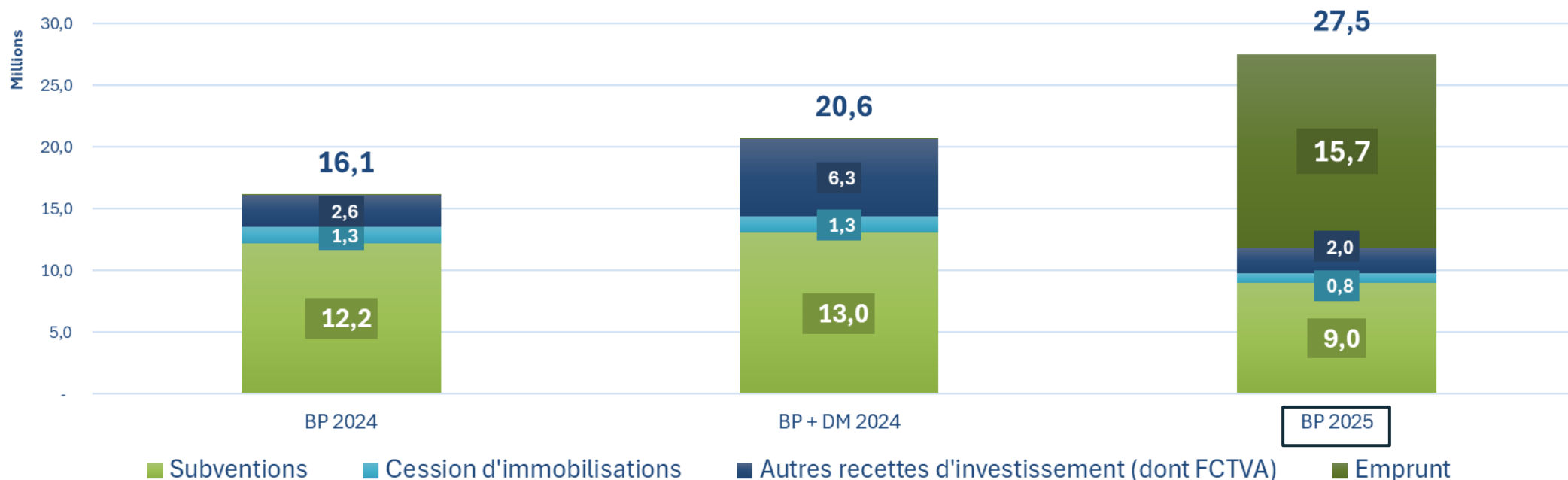
# Les prévisions de dépenses de fonctionnement (2)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont portées essentiellement par l'intégration des dépenses relatives à la caisse des écoles aussi bien au niveau des charges de personnel (+1,1 M€) qu'au niveau des charges à caractère général (+2,0 M€). L'effet sur ces dernières étant amplifié par une hausse du coût du marché. Les principales évolutions sont :

- ❑ Sur les charges à caractère général, la hausse est de 0,65 M€ par rapport au budgété 2024. Elle est portée par :
  - Une année complète patinoire (soit environ +0,3 M€) ;
  - Le marché de restauration scolaire (2,0 M€ en année complète, +0,5 M€ de hausse par rapport au précédent marché) ;
  - Des hausses également sur certains marchés et frais d'assurance ;
  - Une diminution de certains crédits qui n'avaient pas été consommés l'année dernière.
- ❑ Sur les charges de personnel, la hausse de 1,8 M€ avait déjà été présentée dans le cadre du ROB et s'explique par :
  - Le PEDT à hauteur de +1,05 M€ ;
  - Un surcoût du PEDT à hauteur de +0,05 M€ ;
  - Une année complète patinoire qui rajoute +0,2 M€ ;
  - L'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL pour +0,3 M€ ;
  - L'augmentation du coût de l'assurance statutaire pour +0,2 M€.
- ❑ Sur les autres charges de gestion courante, la subvention précédemment versée à la caisse des écoles diminue fortement (1,7 M€ budgétés en 2024 pour 0,201 M€ en 2025). Mais cette baisse est en partie compensée par un apurement d'une recette DPV (0,25 M€).
- ❑ Au niveau des charges financières se combinent une baisse des intérêts à verser sur l'ancienne dette (-0,15 M€) avec une hausse sur la dette à venir (un trimestre soit +0,15 M€) et sur les frais liés aux lignes de trésorerie (+0,20 M€).
- ❑ Enfin les dotations aux provisions sont de 686 K€, soit une hausse de 540 K€ par rapport à l'an dernier.

# Les prévisions de recettes d'investissement

Détail des recettes réelles d'investissement budgétées hors 1068 (en M€)



## S'ajoute à ces recettes réelles d'investissement 2025 :

+ 3,66 M€ de recettes d'ordre en provenance de la section de fonctionnement

+1,00 M€ de recettes d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement

+7,99 M€ d'excédent N-1 de fonctionnement pour couvrir le déficit N-1 en investissement

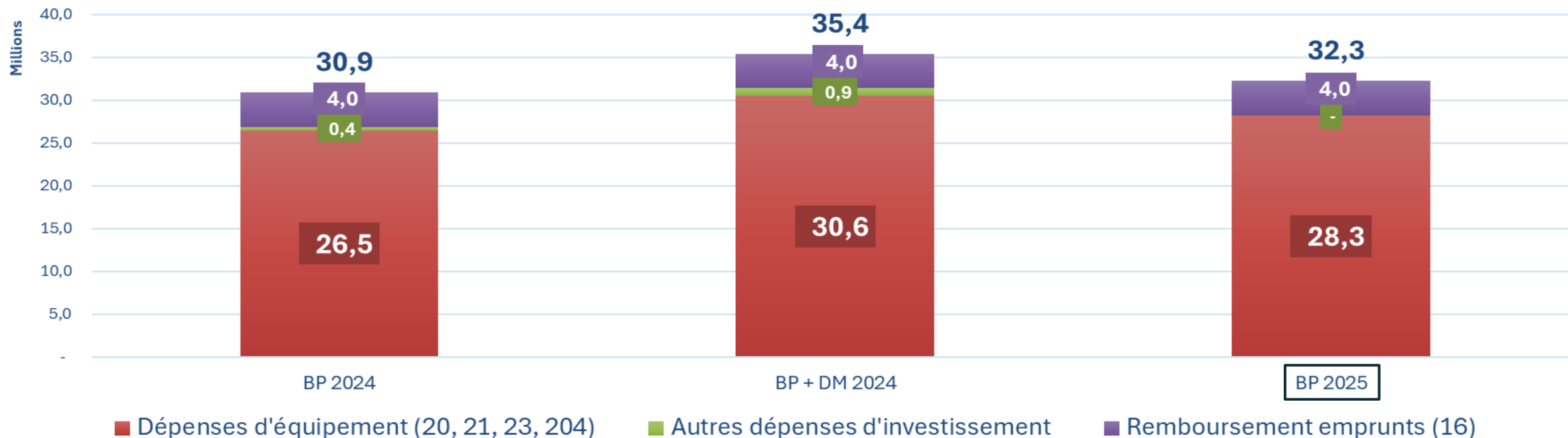
+1,55 M€ de virement à la section d'investissement du résultat excédentaire N de la section de fonctionnement

Le financement 2025 des investissements se caractérisera par un recours à l'endettement à hauteur de 56% des dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette. Soit un emprunt de 15,70 M€ dont une partie (451 K€ minimum) sera fléchée sur un emprunt auprès de la Banque des territoires au taux estimé de 2,8% et sur une durée de 60 ans.

Les subventions (9 M€) sont principalement fléchées sur le Pôle des Bâtes avec un montant de 5,8 M€ pour 2025.

# Les prévisions de dépenses d'investissement

Détail des dépenses réelles d'investissement budgétées (en M€)



## S'ajoute à ces dépenses réelles d'investissement 2025 :

+ 0,035 M€ de dépenses d'ordre versées en section de fonctionnement

+1,00 M€ de dépenses d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement

+8,45 M€ de déficit N-1 en investissement à diminuer du solde positif des restes à réaliser (0,45 M€), soit un besoin de financement de 7,99 M€

L'année 2025 sera marquée par le pic des dépenses liées au Pôle éducatif et culturel des bâtes avec 16,6 M€ de dépenses (soit 59% du total) ainsi que par un montant de 2,9 M€ (10% du total) investi dans les voiries NPNRU.

Le budget 2025 engage aussi divers travaux de moindres envergures sur des bâtiments et infrastructures essentiels pour les Drouais et Drouaises. Enfin il conserve pour l'ensemble des services d'importants crédits pour mener à bien les travaux de gros entretien et de renouvellement du matériel.

# Détail du plan d'investissement 2025

| CATEG.              | LIBELLE  | BP 2025       | % total       |
|---------------------|--|---------------|---------------|
| AP-CP               | Pôle éducatif et culturel des Bâtes                | 16 554        | 58,6%         |
| AP-CP               | Voiries NPNRU                                      | 2 910         | 10,3%         |
| AP-CP               | Eglise Saint Pierre                                | 346           | 1,2%          |
| AP-CP               | Terrain synthétique des Bâtes                      | 547           | 1,9%          |
| AP-CP               | Etude mobilité                                     | 45            | 0,2%          |
| AP-CP               | Rénovation groupe scolaire Paul Bert               | 100           | 0,4%          |
| AP-CP               | Travaux de déviation de l'ancien Sanatorium        | 100           | 0,4%          |
| AP-CP               | Travaux ponts rues Petitpas et Pastres             | 547           | 1,9%          |
| AP-CP               | Square de la République                            | 161           | 0,6%          |
| AP-CP               | BORNES ESCAMOTABLES                                | 56            | 0,2%          |
| AP-CP               | COURS D'ECOLES DURABLES                            | 515           | 1,8%          |
| AP-CP               | TRAVAUX DE VOIRIE RUE SAINT MARTIN (CŒUR DE VILLE) | 50            | 0,2%          |
| AP-CP               | Modification Esmerly Caron                         | 156           | 0,6%          |
| <b>AP-CP</b>        | <b>Sous-total AP-CP</b>                            | <b>22 087</b> | <b>78,1%</b>  |
| Crédits inv.        | RAR 2024   | 1 116         | 3,9%          |
| Crédits inv.        | ENS 2024   | 398           | 1,4%          |
| Crédits inv.        | Enveloppe pour mobilier Pôle des Bâtes             | 285           | 1,0%          |
| Crédits inv.        | Investissement récurrent des autres services       | 400           | 1,4%          |
| Crédits inv.        | SERVICE ESPACES VERTS                              | 145           | 0,5%          |
| Crédits inv.        | SERVICE PROPRETE URBAINE                           | 31            | 0,1%          |
| Crédits inv.        | SERVICE VOIRIE                                     | 122           | 0,4%          |
| Crédits inv.        | Renouvellement flotte véhicules                    | 201           | 0,7%          |
| Crédits inv.        | SERVICE MAGASIN                                    | 40            | 0,1%          |
| Crédits inv.        | SERVICE URBANISME                                  | 296           | 1,0%          |
| Crédits inv.        | SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE                      | 126           | 0,4%          |
| Crédits inv.        | SERVICE ACTION CONTRACTUALISATION CŒUR DE VILLE    | 200           | 0,7%          |
| Crédits inv.        | SERVICE AMENAGEMENT URBAIN                         | 887           | 3,1%          |
| Crédits inv.        | SERVICE SECURITE DES BATIMENTS ENERGIE DURABLE     | 356           | 1,3%          |
| Crédits inv.        | SERVICE BATIMENTS                                  | 1 082         | 3,8%          |
| Crédits inv.        | SERVICE ATELIERS DES BATIMENTS ET MAGASIN          | 50            | 0,2%          |
| Crédits inv.        | DSIM   | 375           | 1,3%          |
| Crédits inv.        | Participation ZAC des Fenots (2764-23)             | 75            | 0,3%          |
| <b>Crédits inv.</b> | <b>Sous-total crédits inv.</b>                     | <b>6 184</b>  | <b>21,9%</b>  |
| <b>TOTAL</b>        | <b>Total investissements</b>                       | <b>28 271</b> | <b>100,0%</b> |

# Budget vert – la cotation des crédits d’investissement (1)



## Rappel du contexte législatif et réglementaire :

A partir du CFU 2024, la Ville de Dreux aura l’obligation de produire, pour chaque CFU, une annexe présentant la cotation verte (favorable, défavorable, neutre) de chacune de ses dépenses d’investissement réalisées et cela pour un ou plusieurs axes relatifs à la transition écologique.

Pour le CFU 2024 seule l’évaluation sur la base de l’Axe 1 – Atténuation du changement climatique – est obligatoire. L’évaluation ne concernera en 2024 que certains comptes spécifiques de dépenses en investissement.

A partir du CFU 2025 viendra s’ajouter l’obligation d’évaluer l’ensemble des dépenses réelles d’investissement (hors remboursement en capital de la dette) sur l’Axe 1 et l’Axe 6 - Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

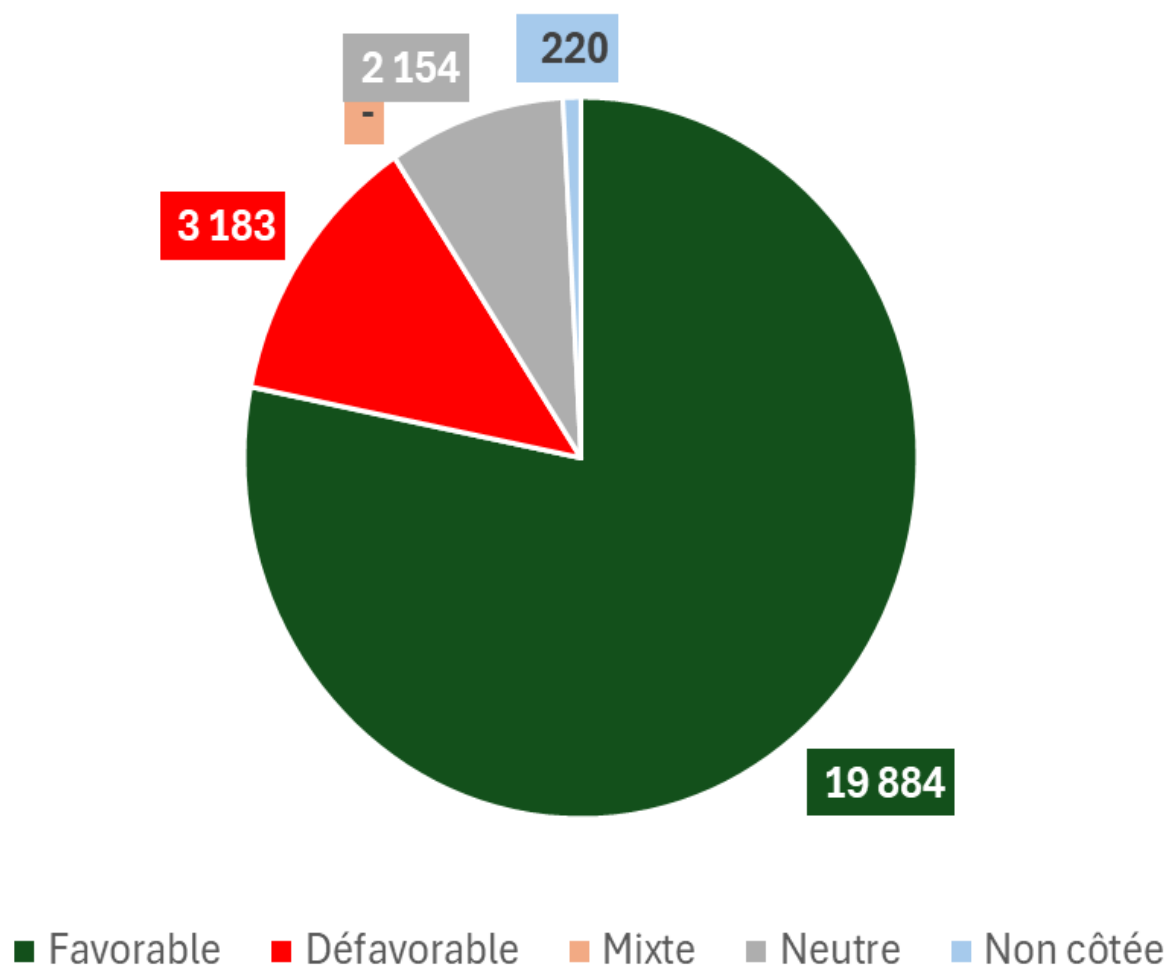
Les axes 2 à 5 seront progressivement rendus obligatoires à partir du CFU 2026 :

- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 : Gestion des ressources en eau
- Axe 4 : Transition vers l’économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 : Lutte contre les pollutions de l’air et des sols

Dans le but de préparer la cotation au CFU 2025 de ses dépenses d’investissements, la Ville a réalisé la démarche (non obligatoire) de coter dès à présent, sur les axes 1 et 6, les principaux crédits votés en investissement au budget principal. Cette cotation fera bien évidemment l’objet d’un réexamen lors du vote du CFU 2025 en fonction de l’exécution des travaux.

# Budget vert – la cotation des crédits d'investissement (2)

Répartition des dépenses d'investissement (en K€) en fonction de leur cotation verte



**Périmètre de cotation** : l'ensemble des engagements non soldés et des nouveaux crédits votés pour 2025 en AP-CP et l'ensemble des nouveaux crédits votés pour 2025 hors AP-CP, au sein du budget principal (soit 26,1 M€ de crédits). N'ont pas été cotés les engagements non soldés 2024 hors AP-CP et les restes à réaliser 2024, ainsi que les enveloppes globales sur le mobilier Pôle des Bâtes et sur les investissements des autres services. N'ont pas été cotées également les crédits d'investissement des budgets annexes.

**Méthodologie** : cotation réalisée par les services techniques sur la base des guides méthodologiques publiés par le Gouvernement. Le graphique réparti les montants selon leur cotation résiduelle (cotation moyenne) sur les axes 1 et 6.

**Résultats** : Les crédits « favorables » sont essentiellement portés par les 16,6 M€ du pôle des Bâtes, lequel répond aux exigences d'une construction favorable dans le guide méthodologique de l'axe 1 : le bâtiment optimise sa performance énergétique et carbone (il va au-delà de la norme en vigueur sur ce point) et n'artificialise pas. Les dépenses « défavorables » sont portées par les dépenses de voirie (exception faite de la part voirie consacrée aux mobilités douces) et l'acquisition de véhicules thermiques.



Budgets Annexes  
Budgets primitifs 2025



# Equilibre financier global des budgets

## Equilibre du budget en K€

|                             |
|-----------------------------|
| Réel - Fonctionnement       |
| Réel - Investissement       |
| Réel - Global               |
| Ordre - Fonctionnement      |
| Ordre - Investissement      |
| Ordre - Global              |
| Résultat N - Fonctionnement |
| Résultat N - Investissement |
| <b>Résultat N - Global</b>  |

|  |
|--|
| Reprise des résultats N-1 - Fonctionnement |
| Reprise des résultats N-1 - Investissement |
| <b>Reprise des résultats N-1 - Global</b>  |

|   |
|---|
| Résultat N + reprise des résultats N-1 - Fonctionnement |
| Résultat N + reprise des résultats N-1 - Investissement |
| <b>Résultat N + reprise des résultats N-1 - Global</b>  |

| Budget Lotissements |           |       |    |
|---------------------|-----------|-------|----|
| Recettes            | Dépenses  | Solde |    |
| -                   | 20        | -     | 20 |
| 20                  | -         |       | 20 |
| 20                  | 20        |       | -  |
| 20                  | -         |       | 20 |
| -                   | 20        | -     | 20 |
| 20                  | 20        |       | -  |
| 20                  | 20        |       | -  |
| 20                  | 20        |       | -  |
| <b>40</b>           | <b>40</b> |       | -  |

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| - | - | - | - |
| - | - | - | - |
| - | - | - | - |

|           |           |   |   |
|-----------|-----------|---|---|
| 20        | 20        | - | - |
| 20        | 20        | - | - |
| <b>40</b> | <b>40</b> | - | - |

**Fait marquant :** simples écritures d'équilibre du budget.

| Budget Parc des expositions |              |       |     |
|-----------------------------|--------------|-------|-----|
| Recettes                    | Dépenses     | Solde |     |
| 1 019                       | 759          |       | 260 |
| -                           | 260          | -     | 260 |
| 1 019                       | 1 019        |       | -   |
| 0                           | 260          | -     | 260 |
| 260                         | 0            |       | 260 |
| 260                         | 260          |       | -   |
| 1 020                       | 1 020        |       | -   |
| 260                         | 260          |       | -   |
| <b>1 280</b>                | <b>1 280</b> |       | -   |

|            |   |  |            |
|------------|---|--|------------|
| 2          | - |  | 2          |
| 232        | - |  | 232        |
| <b>234</b> | - |  | <b>234</b> |

|              |              |  |            |
|--------------|--------------|--|------------|
| 1 021        | 1 020        |  | 2          |
| 492          | 260          |  | 232        |
| <b>1 513</b> | <b>1 280</b> |  | <b>234</b> |

**Fait marquant :** subvention de prise en charge du déficit par le BP à hauteur de 841 K€

| Budget Parkings |              |       |            |
|-----------------|--------------|-------|------------|
| Recettes        | Dépenses     | Solde |            |
| 866             | 321          |       | 545        |
| -               | 753          | -     | 753        |
| 866             | 1 075        | -     | 209        |
| 78              | 297          | -     | 219        |
| 297             | 78           |       | 219        |
| 375             | 375          |       | -          |
| 944             | 618          |       | 326        |
| 297             | 831          | -     | 534        |
| <b>1 241</b>    | <b>1 449</b> | -     | <b>209</b> |

|            |            |   |            |
|------------|------------|---|------------|
| -          | 326        | - | 326        |
| 534        | -          |   | 534        |
| <b>534</b> | <b>326</b> |   | <b>209</b> |

|              |              |  |   |
|--------------|--------------|--|---|
| 944          | 944          |  | - |
| 831          | 831          |  | - |
| <b>1 775</b> | <b>1 775</b> |  | - |

**Fait marquant :** politique tarifaire parkings et stationnement à mettre en adéquation avec le niveau des recettes d'exploitation attendues sur le budget.